

PUBLIE LE

27 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20261008-118139-DE-1-1
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

7/ PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIO-CULTUREL SIMONE VEIL 2027-2031

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVVOY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEX (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

7/ PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIO-CULTUREL SIMONE VEIL 2027-2031

MESDAMES, MESSIEURS,

Le centre socioculturel Simone Veil, en tant que centre social agréé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime, doit présenter un projet social pour la période 2027-2031, en vue du renouvellement de son agrément. Ce projet, élaboré en collaboration avec les habitants, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux, s'inscrit dans une démarche innovante intitulée « L'image en plus », visant à renforcer l'appropriation collective des enjeux territoriaux.

Le processus de renouvellement du projet social a été marqué par une concertation approfondie, incluant un comité technique (COTECH) le 26 mars 2026 et un comité de pilotage (COPI) le 18 juin 2026.

Cette démarche participative a abouti à la production d'un film intitulé « Ici, on vit », illustrant l'implication des habitants dans la co-construction du projet. Ce document reflète les priorités locales en matière d'inclusion, de dynamiques collectives et d'accès aux droits, conformément aux orientations de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et aux principes des centres sociaux définis par la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France.

Ce projet social s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Agir pour et avec les familles (intégrant la jeunesse, l'enfance, la parentalité),
- Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités, en mettant en œuvre des actions ciblées et inclusives,
- Agir pour la citoyenneté et prévenir les exclusions, en combinant accès aux droits, inclusions, transitions et participation collective.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir approuver le projet social du centre social Simone Veil pour la période 2027-2031, présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Zohra AMIMI, Adjointe,

VU :

- Le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-1 et suivants relatifs aux missions des centres sociaux ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
- La circulaire C.N.A.F. n° 2025-238 du 18 décembre 2025 relative à la politique d'animation de la vie sociale, applicable aux centres sociaux et espaces de vie sociale.
- Le projet social 2027-2031 du centre social Simone Veil, ainsi que le film « Ici on vit » réalisé dans ce cadre,

CONSIDERANT :

- Que le Centre Socio-Culturel Simone Veil, par son ancrage territorial et son approche participative, contribue à la lutte contre les exclusions et au renforcement du lien social,
- Que le projet social 2027-2031 a été élaboré selon une méthodologie inclusive, associant habitants, bénévoles, professionnels et partenaires institutionnels, conformément aux principes de la démocratie locale,
- Que ce projet s'articule autour d'axes prioritaires tels que la participation des habitants, l'accès aux droits, le développement des dynamiques collectives et l'innovation sociale, en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire,
- Que le film « Ici, on vit » constitue un outil de valorisation et de mobilisation des acteurs locaux, illustrant la démarche collaborative menée.
- Que l'approbation du projet social conditionne le renouvellement de l'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 19 h 20, par :

51 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

4 abstentions : groupe Rouen insoumise,

- d'approuver le projet social du Centre Socio-Culturel Simone Veil pour la période 2027-2031, annexé à la présente délibération.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

